Accusé de réception en préfecture
021-212103550-20260916-2026-112-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Gino MARINACCI — Convocation envoyée le 10 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 26	Nombre de procurations : 3	
Pour : 29	Contre :	Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Pierre BERTRAND	Mme Céline LAFLEUR
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	M. Rachid DAHMOUNI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
M. Denis CORDIER	Mme Myriam HENNEQUIN	M..Gino MARINACCI
Mme Florence BIZOT	M. Eric MICHELOT	M. Gérard MALAISÉ
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jonas MOUNDANGA	Mme Martine DÉRIOT
Mme Sandra ESCRIBANO	Mme Cécile MATHELIN	M. Pascal CAMBON
M. Christian BOUCASSOT	Mme Hélène MARTEEL	Mme Valérie GRANDET
Mme Béatrice SIMON	Mme Naminata SAVANE	

Membres absents

M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT) — M. Fernando NOVO (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)
M Antoine FREMANN (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)

N° 2026-112 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Médiation et Prévention Dijon Métropole

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la demande présentée par l'association Médiation & Prévention Dijon Métropole, sollicitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle,

CONSIDÉRANT l'accompagnement d'un groupe de jeunes Longviciens par ladite association pour les aider à réussir un projet de voyage qui s'est déroulé à Strasbourg du 13 au 17 juillet 2026, projet les ayant conduit à accomplir divers menus travaux au profit de la Ville de Longvic,

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Jean-Marc RETY, Premier adjoint à la Maire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer à l'association Médiation & Prévention Dijon Métropole une subvention de 200 €.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS